

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 AVRIL 2022

Etaient Présents : Karine MOURET, Maire — Olivier DELAYE, 1^{er} adjoint -Brigitte PASCAL-FREYTAG 2^{ème} Adjoint - Serge CASSAN, 3^{ème} Adjoint - René ARNIAUD, 4^{ème} adjoint - - Antoine SCARDAMAGLIA - Bruno ROUMESTAN - Denis MEGY-Camille PEREZ-

Absents excusés : Pierre CHAUSSÉDOUX (a donné pouvoir à Karine MOURET), Olivier CALAMOTE (a donné procuration à René ARNIAUD) - Brigitte ZALLU (a donné procuration à Brigitte PASCAL-FREYTAG) - Emilie SIBILLE (a donné procuration à Camille PEREZ) - Sylvain RAKOWITZ (a donné procuration à Bruno ROUMESTAN)

Secrétaire de séance : Brigitte PASCAL-FREYTAG

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal du 07/03/2022 est approuvé à l'unanimité.

1) Affectation du résultat 2021

Mme le Maire rappelle au conseil municipal les résultats de l'année 2021 ainsi que les reports (en fonctionnement et en investissement).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'année 2021 de la façon suivante :

- Résultat déficitaire (investissement) de l'ex 2021	-131 323,95
- Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2020	218 908,08
- Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2022	87 584,13
- Résultat excédentaire (fonctionnement) exercice 2021	104 087,99
- Excédent cumulé à affecter (fonctionnement)	391 595,42
- Affectation libre en réserve d'investissement	0,00
- Affectation en diminution des charges de fonctionnement	391 595,42

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

2) Vote des taux d'imposition 2022

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la suppression de la taxe d'habitation compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties et qu'il est nécessaire de fixer les taux des contributions directes pour l'année en cours. Elle présente les bases notifiées par la Direction Générale des Finances Publiques et rappelle les taux de l'exercice 2021

- Taxe Foncière bâtie : 28,63 %
- Taxe Foncière Non Bâtie : 39,68 %

Au vu de la légère augmentation des bases et de la situation économique actuelle, elle propose de maintenir les mêmes taux de TFB et NB

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour ne pas augmenter les taux des taxes foncières 2022 soit :

- Taxe Foncière bâtie : 28,63% (part communale 13,50 %+ part départementale 15,13%)
- Taxe Foncière Non Bâtie : 39,68 %

3) Attributions des subventions 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions reçues en 2022.

Elle propose de donner aux mêmes associations que l'année dernière (qui ont sollicité une demande) et précise qu'une association a demandé à bénéficier d'une subvention exceptionnelle en raison de la COVID qui l'a empêchée de réaliser ses activités en 2021. Elle propose également d'attribuer à nouveau une subvention à l'association CLIC SOLEIL AGE pour un montant de 100€.

Le conseil approuve à l'unanimité le vote des subventions annuelles.

4) Vote Budget Primitif 2022

Madame Karine MOURET, Maire, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget en équilibre pour un montant de 748.275,42 € en section de fonctionnement et 275.610,55 € en investissement soit un total de 1.023 885,90€.

5) Modification du temps de travail

Madame le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire à 35h de travail d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (32h) vu le surcroît de travail au secrétariat de la mairie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de porter de 32h à 35h le temps de travail hebdomadaire d'un emploi d'adjoint administratif.

6) Organisation du festival « peypin dingue »

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'une manifestation culturelle aura lieu les 10 et 11 juin 2022 et précise que pour la bonne organisation de cet événement, il y a lieu de préciser que toutes les dépenses liées à cette manifestation seront prises en charge par la commune et ont été prévues au BP 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'organisation de cette manifestation les 10 et 11 juin 2022 et que les dépenses nécessaires à cet événement seront prises en charge par la commune.

7) Questions et informations diverses

- Madame le Maire présente au conseil municipal l'état annuel 2021 des indemnités des élus.

- Madame le Maire fait part au conseil municipal de la décision qu'elle a prise de modifier par avenant le CDST 2020-2022 afin de permettre d'acquérir un bureau adapté pour une enfant handicapée dans les meilleurs délais ainsi que l'inscription de dépenses supplémentaires pour permettre l'installation du four à la cantine scolaire.

-- Mme le Maire informe le conseil municipal que la société de chasse organise un comptage de gibier les mardis 5 et 12 avril 2022 et les vendredis 8 et 15 avril 2022 de 21h00 à minuit.

-Mme le Maire fait part au conseil municipal de la tenue du DD festival le 14 mai 2022 organisée par COTELUB. Il se déroulera cette année à Mirabeau.

- A la demande de plusieurs habitants du hameau de Fontjoyeuse, il est prévu de mettre en place un étendage collectif.

Le Maire,

Karine MOURET